

**ARRÊTÉ PORTANT  
COMPOSITION D'UN JURY**

**LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE**

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et R. 631-1 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
- Vu** le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de Pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu** les modalités de contrôle des connaissances du PASS adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université dans sa délibération du 22/09/22 ;
- Vu** l'arrêté du 20 juillet 2022 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

**ARRÊTE**

Article 1 : Il est créé, pour l'année universitaire 2022-2023, un jury du Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) organisé par la faculté de médecine Sorbonne Université.

Article 2 : Le jury est présidé par Madame le professeur Charlotte LUSSEY.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Présidente du jury	Charlotte LUSSEY
Vice-doyen Formation	Alain CARRIE
Représentant de l'UE 1	Philippe KAROYAN
Représentant de l'UE 2	Sylvia SOARES
Représentant de l'UE 3B	Aurélié KAS
Représentant de l'UE 4	Pierre-Yves BOELLE
Représentant de l'UE 5	Sophie DUPONT
Représentant de l'UE 6	Tabassome SIMON
Représentant de l'UE 7	Isabelle PLU
Représentant UE disciplinaire Sciences	Valérie BELLO
Représentant UE disciplinaire Lettres	Mathieu AVANZI
Représentant UE disciplinaire Sciences	Pascal VINCENT
Représentant UE disciplinaire Sciences	Nicolas RAMBAUX
Représentant de la Maïeutique	Laurence PLOQUIN
Représentant de la Médecine	Christian STRAUS
Représentant de l'Odontologie	Benjamin FOURNIER

Représentant de la Pharmacie

PU-PH

PU-PH

MCU-PH

MCU-PH

MCU-PH

Personnalité qualifiée extérieure à l'université

Représentant hors faculté de médecine

Hélène VAN-DEN-BRINK

Florence NGUYEN KHAC

Makoto MIYARA

Sophie VIMONT

Romain COHEN

Priscille SAUVEGRAIN

Marika RUDLER

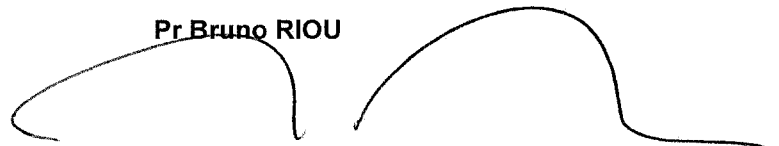
Joëlle DUCOS

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de sa présidente.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 novembre 2022.

**Pr Bruno RIOU**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a smaller, more defined loop on the right, ending in a short horizontal stroke.

Doyen de la faculté de médecine  
Sorbonne Université